Image not found or type unknown

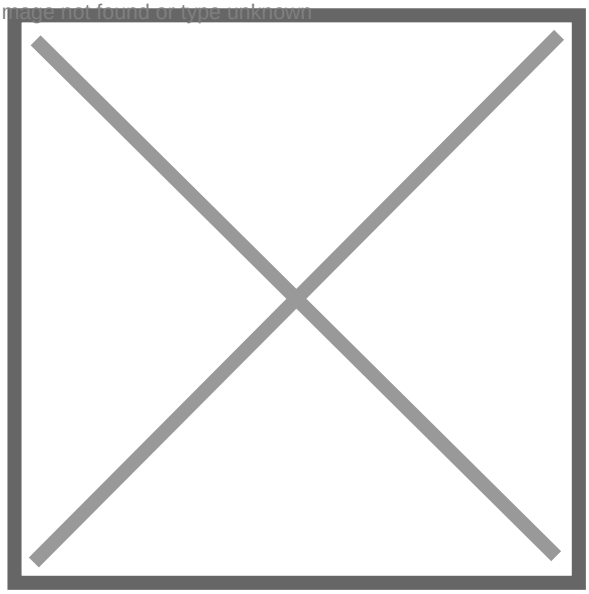

Toucher une succession alors qu il y a des frais

Par **cabilou34**, le **30/09/2011** à **19:34**

Bonjour,
suite a la signature de la vente d une maison, nous avons signer la succession L acquereur a été oblige de faire des frais ouverture de la maison de vider la maison etc
Donc il nous réclame les frais, je suis d accord de paye les frais pour pouvoir touche ma part
Mais on est cinq enfants et on ai que deux a vouloir payer ses frais
Ma question est peux t on toucher notre part meme si les autres ne sont pas d accord?
Le notaire nous dit qu il faut l accord des cinq sinon ca bloque tout
Peut on demande un accompte sur la succession?

Par **mimi493**, le **30/09/2011** à **19:40**

[citation]Peut on demande un accompte sur la succession?[/citation] non, tant que le partage n'a pas eu lieu

Par **cabilou34**, le **30/09/2011** à **20:06**

MAIS LE PARTAGE PEUX ETRE FAITE PAR LE NOTAIRE ET BLOQUE QUE CEUX QUI NE SONT PAS D ACCORD
PUISQUE LA SUCCESION A ETE SIGNER

Par **mimi493**, le **30/09/2011** à **20:12**

Le partage est un acte notarié où tous les héritiers attestent accepter ce partage. Tant qu'il n'est pas signé par tous, l'argent reste bloqué.
Il faut que le notaire somme par huissier l'héritier taisant et s'il continue à refuser il faut que les autres héritiers l'assignent en partage judiciaire

Et ce n'est pas la peine de crier

Par **cabilou34**, le **30/09/2011** à **21:36**

je ne crie pas mais des fois certaine réponses ne sont pas adapte a des gens de notre niveau il y a des termes qu on ne connais pas specialement comme le partage

Par **amajuris**, le **30/09/2011** à **21:48**

bjr,
pourtant le message de mimi493 est très clair: "Le partage est un acte notarié où tous les héritiers attestent accepter ce partage. Tant qu'il n'est pas signé par tous, l'argent reste bloqué. ". il n'y aucun terme compliqué dans cette phrase.
donc tant que tous les héritiers n'auront pas accepté le partage, tout est bloqué.

Par **cabilou34**, le **30/09/2011** à **22:01**

vous voyez le partage a été signer donc nous avons 1/5 chacun donc cela veut dire que les frais meme si on était pas au courant au moment de la signature on ne peut les refuser Alors pourquoi le notaire nous dit qu il faut toute les signatures pour accepter c est frais ?

Par **amajuris**, le **01/10/2011** à **13:26**

alors si le partage a été accepté par tous pourquoi tout le le monde ne veut pas payer.
le notaire ne veut pas rester avec une dette impayée.
vous pouvez payer la part de ceux qui refusent pour débloquer la situation et vous faire rembourser par eux ensuite.

Par **cabilou34**, le **03/10/2011** à **13:30**

Nous sommes deux a vouloir payer notre quote part je ne vois donc pas pourquoi le notaire

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

ne nous débloquerez pas notre part moins les frais que l on doit et qu il garde la part des autres tant qu ils n ont pas donner leur accord
La le notaire nous dit bien qu il faut l accord des cinq
Je ne comprend pas pourquoi on doit payer la part des autres alors que je sais tres bien que l on aura jamais le remboursement (tres gros conflit avec les trois autre)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés